

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions n°3

chargée de l'examen de la pétition au CC de Mme Blanc Lia et crts Desserte jours de matchs (PE 24/008):

Présidence :	Mme Romane BENVENUTI (Les verts)
Membres présents :	Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; Mme Christine GOUMAZ (soc.) ; Mme Lara CUETO (rempl. Mme Sara DE DEA - soc.) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; Mme TAILLEFERT (Verts) ; M. Yusuf KULMIYE (soc)
Membres excusés :	Mm Derya CELIK (soc.) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Elouan INDERMÜHLE (UDC) ; Mme Clara SCHAFFER (v'lib')
Représentant de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de Sécurité et Économie
Invitée :	Mme Lya BLANC, pétitionnaire
Notes de séances	Mme Caroline LEMERY

Lieu : salle du Conseil communal

Date : 24 septembre 2024

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 18 h 00

Il est procédé à l'audition de la pétitionnaire (en présence du Municipal)

Madame Blanc explique que la pétition déposée a été lancée en février dernier et a obtenu 930 signatures en trois mois. Elle précise que son but n'est pas de s'attaquer au foot, mais de dénoncer le fait de ne plus avoir accès à son quartier, à son logement, à son école ou au train les jours de match. Cela est plus particulièrement le cas de la Blécherette qui se situe entre deux stades. Elle évoque la fréquence élevée des matchs. Elle constate que cela représente plus d'un week-end sur deux pendant lesquels les bus sont interrompus 2 heures avant et 2 heures après le match. Elle précise que le nombre d'habitants résidant dans ces quartiers, et donc impactés par ces interruptions, s'élève à environ 10 000.

Elle évoque l'exemple de son retour en train des Grisons avec ses enfants en bas âge et ses valises, où elle n'a pas pu prendre de bus pour rentrer chez elle. Il faut donc soit prendre un taxi, soit effectuer 1h45 de marche, sachant que le dénivelé est de 90 mètres entre la place de la Riponne et le plateau de la Blécherette.

Elle est dans le groupe mobilité du quartier en contact avec la Ville de Lausanne, et a donc conscience que les TL et la police font de leur mieux, mais elle constate que rien ne change. Elle ajoute que les personnes les plus impactées sont les personnes âgées, les familles avec

Conseil communal de Lausanne

des enfants ou les personnes à mobilité réduite. Elle demande donc quelles mesures la ville pourrait mettre en place pour que les habitants de ces quartiers puissent continuer à se déplacer en transports publics les jours de match.

Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie dit partager les constats énoncés et n'a pas de questions à la pétitionnaire.

La présidente prend congé de la pétitionnaire en la remerciant de sa présence.

Audition du Municipal sans la présence de la pétitionnaire

Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie dit qu'il n'est pas satisfait de la situation actuelle de la desserte en transports public dans le secteur des Plaines-du-Loup pendant les jours de match. Il dit que le stade a été conçu pour que les supporters viennent en bus, sauf que les autorités footballistiques n'ont pas voulu ou pas réussi à imposer ce transport en bus aux supporters. Un travail se fait avec les TL pour minimiser l'interruption des bus. Il ajoute que l'idée est d'organiser une desserte alternative qui permettra d'utiliser d'autres accès pour le quartier, en attendant la construction du métro qui résoudra vraisemblablement le problème. Il faut donc trouver une solution à plus long terme avec les TL pour que le transport puisse se faire de stade à stade en bus, à l'instar de ce qui est organisé pour les matchs de hockey et qui fonctionne bien.

Une conseillère demande pourquoi les supporters ne prennent pas eux aussi le bus.

Monsieur le Municipal dit qu'il y a parfois plus que l'équivalent de 8 bus de supporters. Ces supporters ne peuvent donc pas prendre les bus à horaires réguliers.

De plus elle demande s'il ne serait pas possible que ce soient les supporters qui fassent un détour à pied pour accéder au stade.

Monsieur le Municipal répond qu'il n'arrive pas à envisager de tracé alternatif plus rapide.

Une conseillère demande ou en est le projet des transports en car.

Monsieur le Municipal dit qu'ils n'arrivent déjà pas à imposer de billets nominatifs, mais que la volonté est là. Ils ont passé 4 ans à essayer de convaincre les conseillers d'État en charge de justice et police à prendre en compte le problème, et ont également réussi à passer outre les blocages d'un certain nombre de clubs de supporters. Malgré tout, ils sont encore face à des résistances. Il explique que la voie juridique a été contestée par un professeur de l'Université de Berne, mais qu'ils ont quand même réussi à convaincre d'ouvrir la réflexion sur des billets nominatifs, ce qui reste contesté par les clubs. La voie juridique pour faire cela est de modifier un concordat au niveau suisse, c'est-à-dire d'obtenir l'accord de tous les cantons. Il dit que ce n'est pas facile, et qu'ils n'ont pas encore le texte de la modification du concordat. D'autre part, les clubs ne veulent pas du transport en bus, et cela ne s'explique pas par des motifs financiers. Il constate que les autorités communales arrivent aux limites de leur compétence, puisqu'ils n'ont pas de maîtrise sur les CFF, ni sur les décisions cantonales, ni sur le concordat. Il ajoute que certaines villes ont tenté d'interdire, et que cela s'est soldé par des émeutes en ville.

La présidente prend congé du Municipal en le remerciant de sa présence.

Délibération de la Copet

Une conseillère est pour le renvoi pour étude et rapport-préavis, car le nombre conséquent de signatures qu'a reçu la pétition montre que le fait de trouver une solution est une

Conseil communal de Lausanne

préoccupation d'une grande partie de la population des quartiers impactés par les jours de match.

Une deuxième conseillère partage cet avis. Elle dit que leur collègue Ilias Panchard avait déjà proposé des pistes très concrètes par rapport à cette question. Elle ne comprend donc pas que la Municipalité ne trouve toujours pas de solutions.

Un autre membre de la commission est plutôt favorable au renvoi pour étude et communication au vu des réponses du Municipal et des problèmes qu'il a mentionnés liés à la législation cantonale. Il semble que la Ville ne puisse pas faire beaucoup plus actuellement, et elle pense donc qu'un rapport-préavis ne changerait pas la situation.

Une conseillère dit que ce que le Municipal a dit, c'est qu'il y a beaucoup d'enjeux qui rendent plus difficile la résolution du problème, mais que cela relève néanmoins de la compétence de la Ville. Il est donc tout à fait possible selon elle de renvoyer cette pétition pour rapport-préavis.

Une conseillère est plutôt pour le renvoi pour étude et communication car elle ne voit pas quelle nouvelle solution pourrait émerger d'un rapport-préavis. Selon elle, un rapport-préavis serait pertinent si la Municipalité n'avait pas étudié le problème et les différentes solutions.

La présidente pense qu'il est nécessaire d'avoir un rapport-préavis. Beaucoup de choses sont effectivement en cours, mais sur lesquelles il est encore nécessaire de travailler selon elle. Elle ajoute que la question des transports en car et la législation au niveau fédéral ne semblent pas réglées. Il lui semble donc essentiel d'avoir une vue d'ensemble de ce qui est en train de se faire pour trouver des solutions.

Un conseiller croit se souvenir que lors de l'intervention au plénum suite à l'interpellation de M. Panchard, Monsieur le Municipal avait déclaré qu'ils avaient essayé de trouver une solution par une mise au concours des bus, mais qu'ils y avaient renoncé suite à des problèmes. Il pense que cette solution n'a peut-être pas été assez creusée.

Conclusion(s) de la commission :

- renvoi à la Municipalité pour **étude et rapport-préavis** : 8
- renvoi à la Municipalité pour **étude et communication** : 1
- abstention : 0

Vote : *Par 1 voix pour un renvoi pour étude et communication, 8 voix pour un renvoi pour étude et rapport-préavis, et 0 abstention, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.*

Lausanne, le 17 octobre 2024

Le rapporteur



Jean-Claude Seiler